

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Marie-Hélène LARDJANE, Véronique DUCOULOMBIER Jean-Baptiste LARGEAU, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Michel GRANDCHAMPS.

Absent : Baptiste BOBIN

Véronique DUCOULOMBIER a été désignée secrétaire de séance

Date de la convocation : 25 mars 2025

Ordre du jour :

- *Vote du budget primitif 2025 : Commune, Boulangerie et Epicerie*
- *Vote des taux de fiscalité 2025*
- *Adhésion de la commune de Vallans à la vocation socio-culturelle du SIVOM de Mauzé sur Le Mignon*
- *Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité*
- *Protection Sociale Complémentaire : Risque prévoyance et risque santé*
- *Vente de la parcelle AO 73*
- *Collège St Martin à Benet : Demande de subvention pour un voyage scolaire*
- *Club de pétanque*
- *Société Boules en bois « Le réveil » du Vanneau*
- *Questions diverses*

Approbation du conseil municipal du 24 février 2025

Madame Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 tel qu'il a été rédigé.

Vote du budget primitif 2025

(238-31-03-2025)

section de fonctionnement

chapitre	DEPENSES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
011	Charges à caractère général	231 979,86		231 979,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	341 050,00		341 050,00
014	Atténuations de produits	2 800,00		2 800,00
023	Virement à la section d'investissement		203 113,75	203 113,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 700,00	4 700,00
65	Autres charges de gestion courante	227 118,78		227 118,78
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	22 349,24		22 349,24
67	Charges exceptionnelles	500,00		500,00
68	Dotations aux provisions			0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		825 797,88	207 813,75	1 033 611,63

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 033 611,63

chapitre	RECETTES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 000,00		7 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, <u>march</u>	21 850,00		21 850,00
73	Impôts et taxes	278 594,00		278 594,00
731	<u>impositions</u> directes	326 817,00		326 817,00
74	Dotations et participations	62 732,13		62 732,13
75	Autres produits de gestion courante	23 000,00		23 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
042/722	Travaux en régie			
78	Reprises sur provisions	2 000,00		2 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		721 993,13		721 993,13

R 002 RESULTAT POSITIF REPORTE 311 618,50

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 033 611,63

section d'investissement

<u>chapitre</u>	DEPENSES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales		24 585,46	24 585,46
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	206 003,13		206 003,13
18	Comptes de liaison -Affectation			
20	Immobilisations <u>incorporelles</u> (sauf le 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	168 821,52		168 821,52
	<u>dépenses</u> engagées en 2024 non mandatées	25 262,00		25 262,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations corporelles en cours	25 000,00		25 000,00
	<u>dépenses</u> engagées en 2024 non mandatées	224 698,25		224 698,25
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	2 129,14		2 129,14
40	<u>travaux</u> en régie			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		651 914,04	24 585,46	676 499,50

D 001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE 17 162,26

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **CUMULÉES** 693 661,76

chapitre	RECETTES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
010	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)		203 113,75	203 113,75
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		4 700,00	4 700,00
041	Opérations patrimoniales		24 585,46	24 585,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 729,58		18 729,58
13	Subventions d'investissement			
	Recettes non versées en 2024	338 978,81		338 978,81
16	Emprunts et dettes assimilées	97 000,00		97 000,00
18	Comptes de liaison -Affectation			
20	Immobilisations <u>incorporelles</u> (sauf le 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	6 554,16		6 554,16
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		461 262,55	232 399,21	693 661,76

AFFECTATION AU COMPTE 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT **CUMULÉES**

693 661,76

Madame Le Maire fait part au conseil des principaux projets de l'année 2025, en tenant compte de la fin des travaux pour l'aménagement de la traversée du bourg du Vanneau :

- ▶ Achat de 4 tables de pique-nique
- ▶ Achat de cavurnes (cimetière)
- ▶ Entretien et rénovation de la salle d'Irleau
- ▶ Travaux de voirie
- ▶ Travaux des Ponts de la Belette et de la Chaume (uniquement les études pour 30 000 €)
- ▶ Achat de matériel pour l'atelier
- ▶ Achat d'un nettoyeur vapeur
- ▶ Changement de système de chauffage de la salle des fêtes
- ▶ Achat de chaises pour la salle d'Irleau
- ▶ Changement de la porte d'entrée de la mairie (mise aux normes)
- ▶ Subvention au budget annexe boulangerie

Patrick Morin demande le délai de réception des subventions à recevoir. Madame Le Maire répond qu'il faut que tout soit fini et réglé pour percevoir les subventions.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget principal 2025, tel que présenté.

Vote du budget annexe Boulangerie 2025
(239-31-03-2025)

Section de fonctionnement

<u>chapitre</u>	DEPENSES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 224,60		6 224,60
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		2 536,41	2 536,41
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne			
65	Autres charges de gestion courante	3 599,58		3 599,58
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	11,38		11,38
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			
<u>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</u>		9 835,56	2 536,41	12 371,97

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **CUMULEES** 12 371,97

<u>chapitre</u>	RECETTES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	8 099,58		8 099,58
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur provisions	1 000,00		1 000,00
<u>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</u>		9 099,58		9 099,58

R 002 RESULTAT POSITIF REPORTE 3 272,39

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **CUMULEES** 12 371,97

Section d'investissement

<u>chapitre</u>	DEPENSES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	4 665,55		4 665,55
18	Comptes de liaison -Affectation			
20	Immobilisations <u>incorporelles</u> (sauf le 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 665,55		4 665,55

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **CUMULEES**

chapitre	RECETTES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
010	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)		2 536,41	2 536,41
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 129,14		2 129,14
18	Comptes de liaison -Affectation			
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL		2 129,14	2 536,41	4 665,55
	AFFECTATION AU COMPTE 1068 (exédent de fonctionnement capitalisé)			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			4 665,55

Madame Le Maire précise que la ligne « créances éteintes » correspond aux dettes des anciens boulangers qui ne seront pas récupérées. Pour équilibrer le budget, une ligne « subvention communes » en recette permet d'équilibrer le budget. Madame Le Maire informe le conseil que la dernière échéance d'emprunt du prêt se termine en mai 2025.

Marie-Hélène Lardjane précise que de nombreuses personnes viennent de Coulon acheter leur pain à Irleau.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget annexe « Boulangerie » 2025 tel que présenté.

Vote du Budget annexe épicerie 2025 **(240-31-03-2025)**

Section de fonctionnement

<u>chapitre</u>	DEPENSES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 000,00		7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		11 554,16	11 554,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne			
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			
<u>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</u>		7 005,00	11 554,16	18 559,16
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <u>CUMULEES</u>				18 559,16

<u>chapitre</u>	RECETTES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, <u>march</u>	100,00		100,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	3 156,24		3 156,24
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur provisions			
<u>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</u>		3 256,24		3 256,24

R 002 RESULTAT POSITIF REPORTE

15 302,92

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **CUMULEES**

18 559,16

Section d'investissement

<u>chapitre</u>	DEPENSES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	6 554,16		6 554,16
18	Comptes de liaison -Affectation			
20	Immobilisations <u>incorporelles</u> (sauf le 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	5 000,00		5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 554,16		11 554,16

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **CUMULEES**

11 554,16

chapitre	RECETTES	Opérations réelles Propositions (BP)	Opérations d'ordre Propositions (BP)	TOTAL
010	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)		11 554,16	11 554,16
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Comptes de liaison -Affectation			
20	Immobilisations <u>incorporelles</u> (sauf le 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			11 554,16	11 554,16

AFFECTATION AU COMPTE 1068

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT **CUMULEES**

11 554,16

Madame Le Maire précis que cette année 6 654.16 € vont être reversés sur le budget communal. Il s'agit du deuxième remboursement, le précédent était en 2019.

Cette année, il est prévu de refaire la façade de l'épicerie.

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget annexe « épicerie » 2025, tel que présenté.

Vote des taxes directes locales

(241-31-03-2025)

Le Maire indique au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux taxes directes locales. Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services de l'Etat.

Compte tenu de l'augmentation des taux en 2024, Madame le Maire propose de faire le choix des ressources fiscales à taux constants pour cette année.

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 et après délibération, le conseil municipal par 1 abstention et 12 voix pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2025.

	bases d'imposition 2024	taux d'imposition 2024	taux d'imposition 2025	bases d'imposition 2025	produit attendu 2025
Taxe d'habitation	140 899	14.78 %	14.78 %	133 600	19 746
Taxe foncière/bâti	795 597	35.86 %	35.86 %	814 000	291 900
Taxe foncière/non bâti	79 010	48.55 %	48.55 %	80 400	39 034
					350 680

Adhésion de la commune de Vallans à la Vocation Socio-Culturelle du SIVOM de Mauzé sur le Mignon

(242-31-03-2025)

Madame Le Maire informe le conseil que par délibération en date du 21 janvier 2025, le conseil syndical du SIVOM a émis un avis favorable sur l'adhésion de la commune de Vallans à la vocation socio-culturelle du SIVOM de Mauzé sur le Mignon.

Chaque commune adhérente doit émettre un avis, Madame Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Vallans à la vocation socio-culturelle du SIVOM de Mauzé sur le Mignon.

Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité

(243-31-03-2025)

Madame Le Maire expose :

Depuis 2022, dans le cadre de l'acte II du schéma de mutualisation, un travail de fond est mené avec les communes sur le développement des achats groupés. Cette démarche a permis d'identifier de nouvelles opportunités de groupements au bénéfice des communes de l'agglomération. Le réseau des secrétaires de mairies et de directeurs généraux est mobilisé dans ce cadre.

Plusieurs priorités d'achats ont été retenues en mai 2024 pour une mise en œuvre des consultations entre 2024 et fin 2027 : formation pour tout type d'habilitations obligatoires, contrats d'entretien et réparation des matériels de cuisine ou des chaudières gaz/granulés, fourniture et mise en œuvre de matériaux routiers, contrôle périodique obligatoire d'installation de tout type, assistance pour les contrats d'assurance ...

La présente délibération propose la création d'un groupement de commandes sur l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité.

Des communes de l'agglomération ont manifesté leur intérêt pour cette démarche.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnatrice de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa réalisation, et prendra également à sa charge la passation des avenants.

Chaque commune, membre du groupement, devra au regard des formations à réaliser pour ses agents, réaliser et envoyer les bons de commandes et payer les factures correspondantes. L'ensemble des modalités est détaillé dans la convention.

Les montants estimatifs sont récapitulés pour chaque membre à l'annexe 1 de la convention du groupement.

Pour ce marché d'achat de formations il est proposé de mettre en place un accord cadre mono attributaire à bons de commandes d'une durée de quatre ans.

L'accord-cadre est décomposé et estimé financièrement comme suit pour l'ensemble des membres :

Lot n°	Désignation	Montant MAXIMUM sur 4 ans en € HT
1	Formations à la conduite en sécurité des engins de chantiers et équipements	302 500 €
2	Formations à la prévention des risques d'origine électrique.	121 000 €
3	Préparation à l'examen d'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux (AIPR)	51 000 €
4	Formation à la prévention du risque incendie	40 500 €
5	Formations secourisme	200 700 €
6	Formations travail en hauteur	41 000 €
7	Formation gestes et posture	81 000 €

En conséquence, il convient, par la signature d'une convention pluripartite, de constituer le groupement de commande en vue de la passation de l'accord-cadre d'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité.

Madame Le Maire indique que notre commune pourrait être particulièrement concernée cette année par l'habilitation électrique qui va concerner deux agents.

La somme de 1 584 euros est le maximum de coût de formation auquel la commune puisse prétendre à un coût négocié.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'adhésion de la commune de Le Vanneau-Irleau au groupement de commandes pour l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité et la convention constitutive de ce groupement,
- Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention,
- Autoriser le coordonnateur à signer le marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve.

Protection Sociale Complémentaire : Risque prévoyance et risque santé (244-31-03-2025)

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 11 mars 2025 pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette **participation est obligatoire** pour :

- Les **risques prévoyance** à effet du 1er janvier 2025.
 - o Le montant minimal s'élève à 7€ brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581),
Ce montant serait porté à 50% au minimum de la cotisation à payer par l'agent dans le cas de la souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire selon les termes de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, sous réserve de la conclusion d'un accord collectif. Ce nouveau régime nécessite une transposition normative nécessaire. Le contrat collectif d'assurance est souscrit à l'issue d'un appel à concurrence réalisé soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur,
 - o Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026.
 - o Le montant minimal s'élève à 15€ brut mensuel (article 6 du décret n°2022-581),
 - o Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation à définir par employeur : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance **soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.**

Le processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront formulé leur intention, des garanties collectives d'assurance de prévoyance et de santé au bénéfice de leurs agents.

Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

En application des dispositions de l'article L827-7 du code général de la fonction publique, le Centre de gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des contrats collectifs permettant de couvrir les risques santé et prévoyance des agents territoriaux. La convention de participation sur la prévoyance du CDG 79 prend fin le 31 décembre 2025. Le CDG79 procédera au lancement des appels à concurrence en 2025 pour retenir et proposer des contrats collectifs à adhésion facultative en santé et prévoyance à effet au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Risque prévoyance :

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - d'un montant de 10 euros /agent/ mois
 - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser Madame Le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Risque santé :

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - d'un montant de 15 euros/agent/ mois
 - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser Madame Le Maire pour effectuer tout acte en conséquence.

Vente de la parcelle AO 73

Sébastien Rambaud informe l'assemblée que le bornage a été réalisé, on attend le nouveau plan de bornage avec les superficies. Sébastien Rambaud informe qu'une demande d'estimation a été faite auprès des domaines pour fixer le prix de vente. Affaire à suivre.

Subvention au collège Saint Martin à Benet (85) **(245-31-03-2025)**

Madame Le Maire rappelle que la commune peut être amenée à recevoir des sollicitations financières par les établissements scolaires dans le cadre de voyages pédagogiques, dans le cas où des enfants de notre commune sont concernés.

Le Collège Saint Martin à Benet (85) nous sollicite pour un enfant résidant sur notre commune et scolarisé au sein de l'établissement.

Madame Le Maire présente à l'assemblée le programme du séjour en Pologne (sur les traces de la 2^{ème} guerre mondiale) pour les élèves de 3^{ème}, et précise que le collège n'a pas spécifié de montant particulier.

Après avoir pris renseignement auprès de l'établissement, le montant du voyage s'élève à 750 €/élèves. Il n'y a pas d'autre financement.

Madame Le Maire demande le montant pour lequel le conseil est prêt à participer. Madame Le Maire suppose que le montant bénéficiera à l'enfant de la commune. Les membres du conseil précisent qu'en règle générale les aides sont mutualisées et bénéficient au collectif.

Le conseil propose la somme de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 4 abstentions et 9 voix pour :

- d'attribuer une subvention de 200 euros
- Dit que cette subvention sera versée après le voyage, sur présentation d'un justificatif de participation de l'enfant concerné
- Autorise Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Club de pétanque

Madame Le Maire a reçu un courrier du Président du Club de pétanque qui fait part de son incompréhension face à la décision du refus de l'ombrière. Madame Le Maire distribue une copie de ce courrier aux membres du conseil, qui en prennent connaissance.

Madame Le Maire retrace les faits et les différents arguments qui ont amené à cette décision.

Un nouveau vote est sollicité :

10 voix contre et 3 abstentions

Madame Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une décision contre le club de pétanque. Elle informe qu'un nouveau terrain pourrait être proposé au club, notamment sur le site Mathé où une ombrière pourrait être installée sans gêne pour le voisinage et qui ne serait pas dans le périmètre classé.

Madame Le Maire fait lecture du projet de réponse au courrier du Président du Club, courrier qui détaille tous les travaux réalisés par la commune pour le club et tous les arguments motivant la décision de refus de l'ombrière.

Société Boules en bois « Le réveil » du Vanneau

Madame Le Maire fait lecture d'un courrier envoyé par le président de la société Boules en bois qui sollicite la plantation d'un arbre du souvenir, (en hommage à Jean-Pierre Guyot qui a été adhérent de cette société pendant plus de 50 années dont il était président de 1992 à 2022) qui serait planté à la limite du terrain de boules, derrière l'église.

Jean-Baptiste Largeau : Leur demander ce qu'ils veulent ?

Michaël baudry : Quelle essence d'arbre ?

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition

Questions diverses

a. Jardin qui bourdonne

La commune s'était engagée à participer à ce programme « Le jardin qui bourdonne ». Une conférence est prévue le 17 avril à 18h à la mairie. Il y aura 2 à 3 ateliers d'ici cet été pour choisir les différentes graines/essences qui seront sélectionnées. A la rentrée, il y aura une animation par l'école, l'inauguration prévue en mai 2026. Le projet a un coût de 5 000 euros dont 4 000 euros financés par le Parc du Marais Poitevin et 1000 euros à charge pour la commune. Jean-Gilles Rondonnet précise qu'il y a 1 000 sortes d'abeilles différentes et 120 dans le marais poitevin

b. Place de l'église

Michaël Baudry signale que des rondins ont été mis en place dans le cadre des travaux sur le parking, rondins qui n'ont pas de bandes réfléchissantes et qui sont donc source de danger la nuit. Un accident est déjà à déplorer.

Madame le Maire précise que l'objectif est de laisser un passage pour les piétons et les PMR.

c. Signalisation suite aux travaux rue de la mairie

Véronique Ducoulombier s'étonne de l'absence de signalisation de la priorité à droite au niveau de la route vers Saint Georges de Rex. Il est répondu que les panneaux ont été réceptionnés cette semaine et seront prochainement installés.

d. Voirie : Rue de la Belette et Chemin neuf à Irleau

Laurent Cabanès indique que les « chicanes » vont encore être maintenues quelque temps « rue de la Belette ». Par ailleurs, il apparaît que la vitesse est très souvent excessive entre le terrain de foot et le pont de Coulon. La commune a sollicité la mise en place expérimentale de « chicanes » sur cette portion de route pour réduire la vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Prochains CM : 28 avril 2025

Nadia JAUZELON	Véronique DUCOULOMBIER